

REPUBLIQUE FRANCAISE

ROQUEBRUNE SUR ARGENS

N° siret : 83044707400014

Poste comptable : TRESORERIE DE FREJUS

M 4

PREFECTURE DU VAR

14 AVR. 2022

Contrôle de légalité

BUDGET ANNUEL 2022

OFFICE DE TOURISME DE ROQUEBRUNE

SOMMAIRE

I. Informations générales	
Modalités de vote du budget	1
II. Présentation générale du budget	
A1 – Présentation générale du budget – vue d'ensemble	2
A2 – Vue d'ensemble – Section d'exploitation – Chapitres	3
A3 – Vue d'ensemble – Section d'investissement – Chapitres	4
Détail des restes à réaliser – dépenses	5
B1 – Balance générale du budget – Dépenses	6
B2 – Balance générale du budget – Recettes	7
III. Vote du budget	
A1 – Section d'exploitation – Détail des dépenses	8-11
A2 – Section d'exploitation – Détail des recettes	12-13
B1 – Section d'investissement – Détail des dépenses	14-15
B2 – Section d'investissement – Détail des recettes	16-17

IV – ANNEXES

	Joint	Sans objet
A – Eléments du bilan		
A3 – Méthodes utilisées pour les amortissements	x	
A4.1 – Equilibre des opérations financières – Dépenses	x	
A4.2 – Equilibre des opérations financières – Recettes	x	
C – Autres éléments d'information		
C1.1 – Etat du personnel	x	
D – Décisions en matière des taux de contributions directes – Arrêté et signatures		
D – Arrêté et signatures	x	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1).
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- ~~avec ou~~ sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III-B-3 (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci - dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont (2) :

- semi - budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- ~~budgetaires (délibération n° du) (2),~~

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - ~~primitif ou~~ cumulé - de l'exercice précédent (2).
Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires en cours

V - Le présent budget a été voté (2) :

- ~~sans reprise des résultats de l'exercice N-1,~~
- ~~avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1,~~
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
(2) Rayer la mention inutile

1

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 479 713.04	1 104 866.55
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE D'EXPLOITATION REPORTE		374 846.49
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		1 479 713.04	1 479 713.04

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	41 000.00	64 064.05
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	973.70	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	22 090.35	
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		64 064.05	64 064.05
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		1 543 777.09	1 543 777.09

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

II
A2

DÉPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à Réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	305 092.00		596 702.00	596 702.00	596 702.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	838 787.00		838 000.00	838 000.00	838 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10.00		11.04	11.04	11.04
Total des dépenses de gestion des services		1 143 889.00		1 434 713.04	1 434 713.04	1 434 713.04
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 556.49		4 000.00	4 000.00	4 000.00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 149 445.49		1 438 713.04	1 438 713.04	1 438 713.04
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	37 000.00		36 000.00	36 000.00	36 000.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	1 900.00		5 000.00	5 000.00	5 000.00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		38 900.00		41 000.00	41 000.00	41 000.00
TOTAL		1 188 345.49		1 479 713.04	1 479 713.04	1 479 713.04

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION

1 479 713.04

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à Réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	44 500.00		48 000.00	48 000.00	48 000.00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, SERVICES, MARCHANDI	88 000.00		105 000.00	105 000.00	105 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	820 000.00		951 866.55	951 866.55	951 866.55
Total des recettes de gestion des services		952 500.00		1 104 866.55	1 104 866.55	1 104 866.55
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Total des recettes réelles d'exploitation		952 500.00		1 104 866.55	1 104 866.55	1 104 866.55
Total des recettes d'ordre d'exploitation						
TOTAL		952 500.00		1 104 866.55	1 104 866.55	1 104 866.55

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

374 846.49

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION

1 479 713.04

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

41 000.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à Réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES Total des opérations d'équipement	40 691.66	973.70	41 000.00	41 000.00	41 973.70
Total des dépenses d'équipement		40 691.66	973.70	41 000.00	41 000.00	41 973.70
Total des dépenses financières						
4581	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		40 691.66	973.70	41 000.00	41 000.00	41 973.70
Total des dépenses d'ordre d'investissement						
TOTAL		40 691.66	973.70	41 000.00	41 000.00	41 973.70

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	22 090.35
------------------------------------	-----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	64 064.05
---	-----------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à Réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
106	Réserves			23 064.05	23 064.05	23 064.05
Total des recettes financières				23 064.05	23 064.05	23 064.05
4582	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement				23 064.05	23 064.05	23 064.05
021	Virement de la section d'exploitation	37 000.00		36 000.00	36 000.00	36 000.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	1 900.00		5 000.00	5 000.00	5 000.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		38 900.00		41 000.00	41 000.00	41 000.00
TOTAL		38 900.00		64 064.05	64 064.05	64 064.05

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	64 064.05
---	-----------

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	41 000.00
--	-----------

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 56 DE L'EXERCICE : 2021 VERS L'EXERCICE 2022 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2021	2188			ADMGENE			D	PLAQUES OT CLASSE	RAR	105,00
2021	2183			ADMGENE			D	SAMSUNG A52	RAR	379,00
2021	2183			ADMGENE			D	MATERIEL INFORMATIQUE	RAR	489,70
									TOTAL	973,70

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

EXPLOITATION		Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	548 702.00	48 000.00	596 702.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	838 000.00		838 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11.04		11.04
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000.00		4 000.00
68	<i>Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.</i>		5 000.00	5 000.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		36 000.00	36 000.00
Dépenses d'exploitation - Total		1 390 713.04	89 000.00	1 479 713.04

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

1 479 713.04

INVESTISSEMENT		Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	41 973.70		41 973.70
Dépenses d'investissement - Total		41 973.70		41 973.70

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

22 090.35

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

64 064.05

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

EXPLOITATION		Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		48 000.00	48 000.00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, SERVICES, MARCHANDISES	105 000.00		105 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	951 866.55		951 866.55
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	Recettes d'exploitation - Total	1 056 866.55	48 000.00	1 104 866.55
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				374 846.49
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES				1 479 713.04
INVESTISSEMENT		Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		5 000.00	5 000.00
021	Virement de la section d'exploitation		36 000.00	36 000.00
	Recettes d'investissement - Total		41 000.00	41 000.00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				
				+
AFFECTATION AUX COMPTES 106				23 064.05
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				64 064.05

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	305 092.00	596 702.00	596 702.00
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	44 100.00	43 800.00	43 800.00
604	ACHATS D'ETUDES, PREST. DE SERVICES, EQUIP. ET TRA	6 000.00	5 500.00	5 500.00
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES			
60623	FOURNITURES NON STOCKEES ALIMENTATION			
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	5 500.00	5 000.00	5 000.00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 000.00	3 000.00	3 000.00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	600.00	300.00	300.00
607	ACHATS DE MARCHANDISES	29 000.00	30 000.00	30 000.00
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	55 862.00	322 552.00	322 552.00
	LOCATIONS, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIVERS			
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	15 000.00	90 000.00	90 000.00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	12 280.00	204 000.00	204 000.00
	ENTRETIEN ET REPARATIONS			
61558	SUR BIENS MOBILIERES AUTRES BIENS MOBILIERES			
6156	MAINTENANCE	13 732.00	14 152.00	14 152.00
6161	PRIMES D'ASSURANCES MULTIRISQUES	7 800.00	8 300.00	8 300.00
618	DIVERS	7 050.00	6 100.00	6 100.00
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	150 630.00	157 350.00	157 350.00
	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES			
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS			
6226	HONORAIRES	13 300.00	18 300.00	18 300.00
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	200.00	200.00	200.00
6228	DIVERS	32 500.00	22 000.00	22 000.00
	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES			
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	15 750.00	10 250.00	10 250.00
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	13 000.00	13 000.00	13 000.00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	35 150.00	32 150.00	32 150.00
6238	DIVERS	12 000.00	18 500.00	18 500.00
6241	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS TRANSPORTS SUR ACHATS	700.00	700.00	700.00
	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS			
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	11 100.00	15 000.00	15 000.00
6257	RECEPTIONS	2 000.00	2 400.00	2 400.00
	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS			
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT			
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 000.00	10 000.00	10 000.00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	350.00	350.00	350.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
6281 6283	DIVERS - AUTRES SERVICES EXTERIEURS CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...) - FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	12 580.00	14 500.00	14 500.00
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	10 000.00	25 000.00	25 000.00
6352	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (ADM IMP.) TAXES SUR C.A. NON RECUPERABLES	10 000.00	25 000.00	25 000.00
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	44 500.00	48 000.00	48 000.00
6037	VARIATION DES STOCKS VARIAT. DES STOCKS DE MARCHAND. ET DE TERRAINS NUS	44 500.00	48 000.00	48 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	838 787.00	838 000.00	838 000.00
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	32 405.00	32 500.00	32 500.00
6311 6313	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUN. TAXE SUR LES SALAIRES PART.EMPLOYEURS A LA FORMATION PROF. CONTINUE	31 405.00 1 000.00	31 500.00 1 000.00	31 500.00 1 000.00
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	806 382.00	805 500.00	805 500.00
6411 6413 6414 64141	REMUNERATIONS DU PERSONNEL SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE PRIMES ET GRATIFICATIONS INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS INDEMNITE INFLATION	446 884.00	447 000.00	447 000.00
6451 6452 6453 6454 6458	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F. COTISATIONS AUX MUTUELLES COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C. COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	218 447.00 10 896.00 53 610.00 25 205.00 11 400.00	219 000.00 10 000.00 53 000.00 25 000.00 11 500.00	219 000.00 10 000.00 53 000.00 25 000.00 11 500.00
6471 6475	AUTRES CHARGES SOCIALES PRESTATIONS DIRECTES MEDECINE DU TRAVAIL ,PHARMACIE	23 940.00 3 000.00	22 000.00 3 000.00	22 000.00 3 000.00
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	13 000.00	15 000.00	15 000.00
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL			
64148	REMUNERATIONS DU PERSONNEL AUTRES INDEMNITE ET AVANTAGES DIVERS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10.00	11.04	11.04
- 65 - 658	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	10.00 10.00	11.04 11.04	11.04 11.04
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65		1 099 389.00	1 386 713.04	1 386 713.04
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 556.49	4 000.00	4 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 556.49	4 000.00	4 000.00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	5 556.49	4 000.00	4 000.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 104 945.49	1 390 713.04	1 390 713.04

III - VOTE DU BUDGET III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES A1

Chap/Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	37 000.00	36 000.00	36 000.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	37 000.00	36 000.00	36 000.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 900.00	5 000.00	5 000.00
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 900.00	5 000.00	5 000.00
6811	DOTAT. AMORT. ET PROV. DOTAT. AMORT.	1 900.00	5 000.00	5 000.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		83 400.00	89 000.00	89 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		83 400.00	89 000.00	89 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		1 188 345.49	1 479 713.04	1 479 713.04
RESTES A REALISER N-1				
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICI				
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Ré)				1 479 713.04

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

III
A2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	44 500.00	48 000.00	48 000.00
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL			
	REMUNERATIONS DU PERSONNEL			
64198	REMB. SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL AUTRES REMBOURSEMENTS			
	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE			
6459	REMBOURSEMENTS / CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE			
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	44 500.00	48 000.00	48 000.00
	VARIATION DES STOCKS			
6037	VARIAT. DES STOCKS DE MARCHAND. ET DE TERRAINS NUS	44 500.00	48 000.00	48 000.00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, SERVICES, MARCHANDISES	88 000.00	105 000.00	105 000.00
- 70 -	VENTES PRODUITS FABRIQUES - PRESTATIONS SERVICES	88 000.00	105 000.00	105 000.00
706	PRESTATIONS DE SERVICES	46 000.00	53 000.00	53 000.00
707	VENTES DE MARCHANDISES	40 000.00	50 000.00	50 000.00
	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES			
7082	COMMISSIONS ET COURTAGES	2 000.00	2 000.00	2 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	820 000.00	951 866.55	951 866.55
- 75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	820 000.00	951 866.55	951 866.55
753	REVERSEMENT TAXE DE SEJOUR	600 000.00	651 866.55	651 866.55
	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE			
7588	AUTRES	220 000.00	300 000.00	300 000.00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		908 000.00	1 056 866.55	1 056 866.55
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
7718	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GESTION AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATIONS DE GEST.			
TOTAL DES RECETTES REELLES		908 000.00	1 056 866.55	1 056 866.55
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		44 500.00	48 000.00	48 000.00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		952 500.00	1 104 866.55	1 104 866.55

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chapitre / Article	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
RESTES A REALISER N-1				
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICI			374 846.49
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Ré			1 479 713.04

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 691.66	41 000.00	41 000.00
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 691.66	41 000.00	41 000.00
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 000.00	12 000.00	12 000.00
2188	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE AUTRES	21 691.66	29 000.00	29 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		40 691.66	41 000.00	41 000.00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES				
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		40 691.66	41 000.00	41 000.00

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
<i>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</i>				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles		40 691,66	41 000,00	41 000,00
RESTES A REALISER N-1				973,70
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICI				22 090,35
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Rè				64 064,05

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT				
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES		23 064.05	23 064.05
-10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES		23 064.05	23 064.05
1068	RESERVES AUTRES RESERVES		23 064.05	23 064.05
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES				
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES RECETTES REELLES				
			23 064.05	23 064.05

III - VOTE DU BUDGET		III		
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES		B2		
Chap/Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
021	Virement de la section d'exploitation	37 000.00	36 000.00	36 000.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	37 000.00	36 000.00	36 000.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 900.00	5 000.00	5 000.00
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	1 900.00	5 000.00	5 000.00
28051	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES LOGICIELS			
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	350.00	1 440.00	1 440.00
28188	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	1 550.00	3 560.00	3 560.00
	AUTRES			
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		38 900.00	41 000.00	41 000.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		38 900.00	41 000.00	41 000.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles		38 900.00	64 064.05	64 064.05
RESTES A REALISER N-1				
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICI				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Ré				64 064.05

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur (seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (art R.2321-1 du CGCT))			
Procédure	Catégories de biens amortis	Durée	
Linéaire	Logiciels	2	22/02/2018
Linéaire	Frais d'études et d'insertion non suivi de réalisation	5	22/02/2018
Linéaire	Frais de recherches et développement	5	22/02/2018
Linéaire	Voiture	10	22/02/2018
Linéaire	Camions et véhicules industriels	8	22/02/2018
Linéaire	Mobilier	15	22/02/2018
Linéaire	Matériel de bureau électrique et électronique	10	22/02/2018
Linéaire	Matériel informatique	5	22/02/2018
Linéaire	Matériels classiques	10	22/02/2018
Linéaire	Coffre-fort	30	22/02/2018
Linéaire	Matériel électriques légers	5	22/02/2018
Linéaire	Outillage	15	22/02/2018
Linéaire	Gros matériels	15	22/02/2018
Linéaire	Bâtiments légers, abris	15	22/02/2018
Linéaire	Agencements et aménagements bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20	22/02/2018

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES DEPENSES	A4.1
DETAIL DES DEPENSES	

Art.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A +			
16	Emprunts et dettes assimilées (A)		
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros		
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
	Autres dépenses à déduire des ressources propres (B)		
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subvention d'investissement transférée au compte de résultat		
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres		973,70	22 090,35	23 064,05

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES RECETTES	
A4.2	
DETAIL DES RECETTES	

Art	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		41 000.00	41 000.00
Ressources propres externes de l'année (a)			
10222	FCTVA		
10228	Autres fonds		
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b)		41 000.00	41 000.00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations	5 000.00	5 000.00
28051	LOGICIELS		
28183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	1 440.00	1 440.00
28188	AUTRES	3 560.00	3 560.00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations		
39	Provisions pour dépréciation des stocks et encours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
021	Virement de la section de fonctionnement	36 000.00	36 000.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001	Affectation R106	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	41 000.00			23 064.05	64 064.05

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 23 064.05
Ressources propres disponibles	IV 64 064.05
Solde (IV - II)	V 41 000.00

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directrice	A	1		1			
Directrice Adjointe		1		1			
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
Secrétariat – Ressources Humaines		1	1	1,5			
Responsable marketing		1		1			
FILIERE TECHNIQUE (c)							
Agent d'entretien des locaux			1	0,5			
FILIERE SOCIALE (d)							
[]							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
[]							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
[]							
FILIERE SPORTIVE (g)							
[]							
FILIERE CULTURELLE (h)	B						
[]							
FILIERE ANIMATION (i)							
[]							
FILIERE POLICE (j)							
[]							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
Développement commercial - marketing		2		2			
Accueil		5		5			
Communication (taxe séjour et classement mobilité)		2		2			
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		13	2	14			

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB5500102C du 23 mars 1985

(2) Catégories : A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la moitié de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%), présent toute l'année correspond à 1,0 ETPT ; un agent à temps partiel, à 50%, présent toute l'année correspond à 0,5 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80%, présent toute l'année correspond à 0,4 ETPT (0,3 + 0,12).

Présent la moitié de l'année (ex. : CDD de 6 mois, recruté pendant la moitié de l'année) correspond à 0,3 ETPT (0,3 + 0,12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant ; emplois spécifiques ; régis par l'article 139 ter de la loi n°2-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022

IV

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2022	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Euros	Indice (8)		
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
6 contrats saisonniers	C	Accueil	55 000 €	1367	Accroissement saisonnier d'activité	CDD
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B, E, C. Les personnes détachées sur un emploi fonctionnel doivent également être complétées dans leur filière d'origine

(2) SECTEUR ADM Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS Médico-social

MT Médico-technique

SP Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3 1^{ère}alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2^{ème}alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1^{er} : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2^{ème} : emplois du niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3^{ème} : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires de communes de moins de 1 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4^{ème} : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires de communes de moins de 1 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5^{ème} : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 2 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5^{ème} : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 2 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5^{ème} : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 2 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5^{ème} : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 2 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5^{ème} : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 2 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5^{ème} : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 2 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5^{ème} : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 2 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5^{ème} : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 2 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5^{ème} : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 2 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5^{ème} : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 2 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5^{ème} : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 2 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5^{ème} : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 2 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5^{ème} : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 2 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5^{ème} : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 2 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5^{ème} : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 2 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5^{ème} : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 2 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5^{ème} : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 2 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5^{ème} : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 2 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5^{ème} : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 2 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5^{ème} : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 2 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5^{ème} : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 2 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5^{ème} : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 2 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5^{ème} : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 2 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5^{ème} : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 2 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5^{ème} : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 2 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5^{ème} : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 2 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers doivent être indiqués « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-4, 3-5, 3-6 et 47 de la loi n°84-59 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée O.T.S sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 du décret n° 85-1142 du 20 octobre 1985

D – ARRETE – SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 33
 Nombre de membres présents.....32
 Nombre de suffrages exprimés.....32
 VOTES : Pour.....30
 Contre.....2
 Abstentions.....0

Date de convocation : 31 mars 2022

Présenté par le Maire
 A Roquebrune-sur-Argens le 7 avril 2022
 Le Maire,
 Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire
 A Roquebrune-sur-Argens le 7 avril 2022

Les membres du Conseil Municipal :

Nom Prénom	SIGNATURE	Nom Prénom	SIGNATURE
CAYRON Jean, Maire		LEMAITRE Didier	
GNERUCCI Yoann		SCHWALLER Carole	
MASSON Robert		METIVIER Stéphanie	
NOURI Isabelle		LEGRAND Svetlana	
BACQUET Jacques		FABRE Julien	
LOUISA Marie-Reine		BUSNEL Jérôme	
PRIARONE Gilles		DAMO Elio	
PICQ Catherine		BIANCHI Marie-Line	
BENHAMOU Jean -Michel		SUCHET Isabelle	
DEMONEIN Caroline		KERGOURLAY Line	
STEINMETZ Eve		TISSIER Ken	
SAVIO Jean-Claude		GUERIN Guillaume	
BOUVARD Martine		LUCHINI Julien	
LELEU Sylvie		AUZOLAT Michèle	
TESSONNEAU Pascale		ICHARD Claude	
MERIMECHE Kader		FLECHE Patrick	
BESSERER Christian			

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en Préfecture, le
 et de la publication le/...../.....

A Roquebrune sur Argens, le 7 avril 2022.

- (1) Compléter par le président du Conseil d'Administration ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général
- (2) Compléter par le « conseil d'administration » ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général...

